

## Communications

### Fêtes des garçons sans filles

***Lors de sa séance du 5 octobre 2015, le comité central (CC) de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS) a pris la décision de ne plus autoriser les filles lors des fêtes lutte organisées au sein de l'AFLS. Cette décision a dû être prise pour des raisons de souscription à l'assurance. Un entraînement avec les garçons est par contre toujours possible.***

Suite à la popularité grandissante ces dernières années de notre sport national, le résultat des campagnes de promotion pour la lutte suisse a été retentissant. Il n'y a pas eu que des garçons en plus au local d'entraînement mais également des filles. C'est pour cette raison que le CC AFLS a décidé en 2011 de laisser le droit aux jeunes filles jusqu'à l'âge de 12 ans à prendre part aux fêtes des garçons avec une "assurance journalière provisoire". Selon le règlement d'assurance de la caisse de secours de l'AFLS (CS AFLS), il n'est pas possible d'assurer des filles. Mais les filles désiraient quand même prendre part aux concours, ce qui a conduit à de nombreuses questions, voir même des modifications des inscriptions. Des jeunes lutteuses ont pris part avec un faux numéro en tant que garçon à des fêtes de lutte.

### Discussions avec l'Association féminine de lutte suisse

Dès le moment où les inscriptions aux fêtes de lutte se sont effectuées par Extranet, à partir de 2015, une solution a dû être trouvée à savoir si les filles sont toujours autorisées à prendre part aux fêtes de lutte. Il n'est possible d'inscrire que les lutteurs assurés auprès de la CS AFLS. Le CC AFLS s'est finalement prononcé pour le maintien du régime en cours – participation autorisée pour les filles jusqu'à l'âge de 12 ans. Toutefois, cette mesure sera valable jusqu'à la fin de 2015. Ensuite, une solution définitive devra être prise.

Durant cette période, l'AFLS a entrepris des discussions avec l'association fédérale féminine de lutte suisse (AFFLS) pour une éventuelle adhésion à l'AFLS. A savoir que les membres de l'AFLS peuvent être assurés par la CS AFLS. Les discussions ont démontré qu'une adhésion à ce jour n'est pas possible, car l'AFFLS n'a pas les structures organisationnelles nécessaires. Une évaluation a également montré que seule une poignée de jeunes lutteuses ont pris part à des fêtes de garçons et qu'une révision des statuts du côté de l'AFLS et la CS AFLS serait disproportionnée. En conséquence, le CC AFLS lors de sa séance du 5 octobre dernier a pris la décision de ne plus autoriser les filles à participer aux fêtes de lutte de l'AFLS dès 2016. Par contre, elles ont toujours la possibilité de s'entraîner avec les jeunes garçons. Toutefois, elles doivent être assurées personnellement.

[Christian Rufer](#), Chef médias AFLS